



N° 2021/37
du 28 avril 2021

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

29 AVR. 2021

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DELIBERATION

portant dénomination des voies desservant le secteur de « NATERE »

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la loi n°69-05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- VU la loi organique n°99-209 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n°99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
- Considérant la nécessité de dénommer certaines voies privées afin d'adresser l'ensemble des administrés de la commune de Païta,
- Sur proposition de la commission de dénomination des voies, places, et édifices publics communaux consultée en sa séance du 16 avril 2021,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Les voies desservant le secteur de « NATERE » sont dénommées ainsi qu'il suit et telles que figurant au plan n°2021-DL-04 du 19/01/2021 annexé à la présente délibération :

<u>Voies</u>	<u>Dénomination</u>	<u>Description géographique</u>
Voie A	Rue de NATERE	Depuis l'intersection entre les Routes de TIARE et de NAÏA au point P1 jusqu'au point P3, en passant par le point P2.
Voie B	Chemin du MOUSSE	Depuis le point P2 jusqu'au point P4.
Voie C	Rue du CAPITAINE	Depuis le point P3 jusqu'au point P5.
Voie D	Rue du MARIN	Depuis le point P3 jusqu'au point P6.

29 AVR. 2021

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
Tribunal Administratif de

ARTICLE 2 :

Le délai de recours contre le présent acte devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux (2) mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la commissaire déléguée de la République pour la province Sud et affichée à la porte de la Mairie.

LES MEMBRES DU CONSEIL



LE MAIRE

Willy GATUHAU

Multiple handwritten signatures of council members and the mayor, some overlapping the official seal.

AMPLIATIONS :

- Registre..... 1
- S.A.S..... 1
- S.G..... 1
- SGA..... 2
- DST..... 1
- Service de l'Urbanisme..... 1
- Brigade de Gendarmerie..... 1
- Service Topo province Sud..... 1
- DITTT..... 1
- Affichage..... 2
- Archives..... 1

CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE EN VERTU

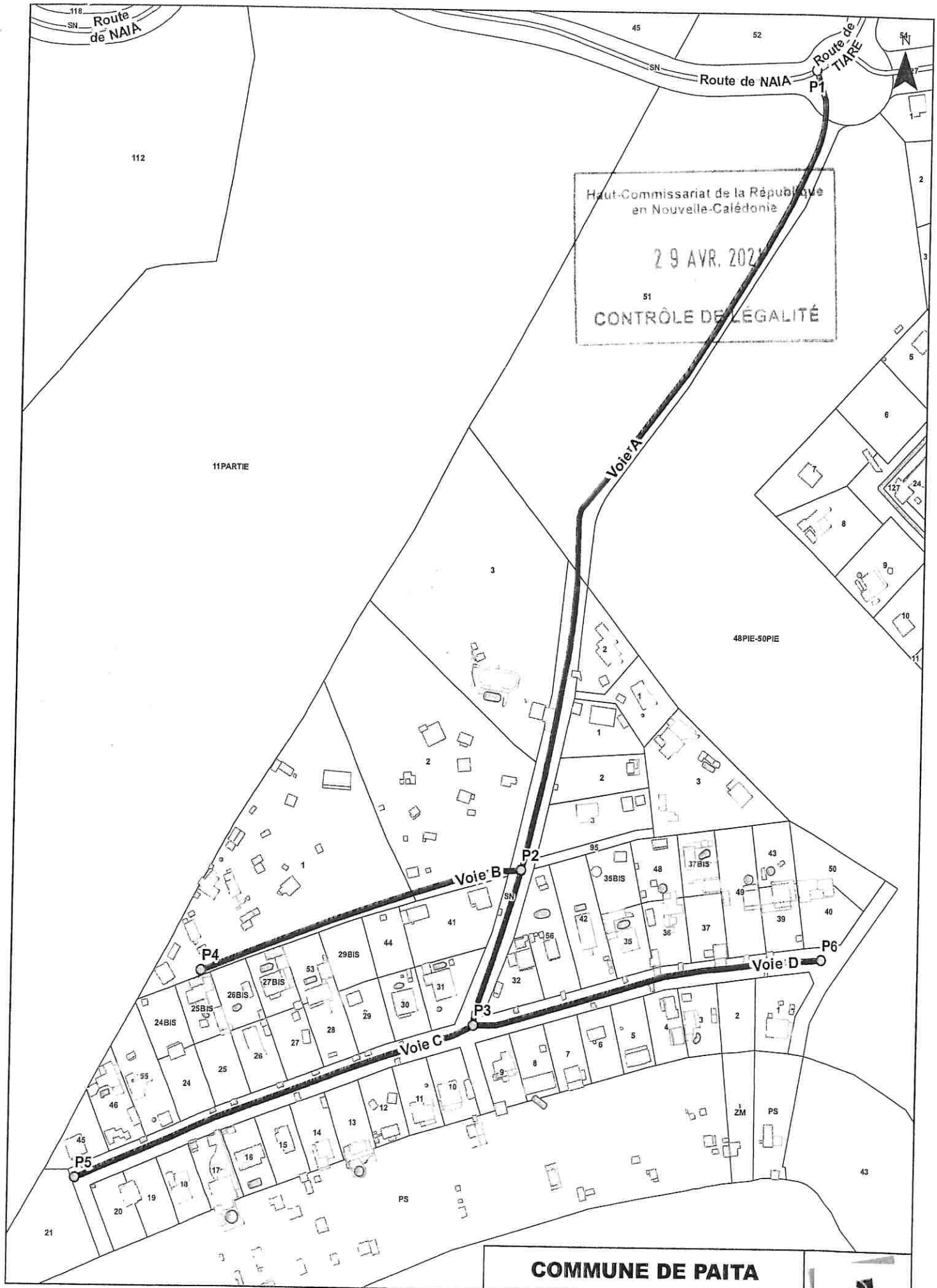
- de la transmission effectuée le 29 AVR. 2021
- de la notification effectuée le 29 AVR. 2021
- de la publication effectuée le 29 AVR. 2021

Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint,


Xavier TIEDREZ

POUR AMPLIATION

Païta, le 29 AVR. 2021



Echelle : 1:3 000
 Données sources : GIE SERAIL / DITTT
 Réf. Plan : 2021-DL-04 du 19/01/2021

COMMUNE DE PAÏTA	 Païta
Secteur de NATERE	